



APPEL À PROJETS

« Tous Solidaires pour une alimentation responsable »

Contexte :

Pour la troisième année consécutive, Supermarché Match, avec l'aide de ses clients, va soutenir, du 22 octobre au 17 novembre 2024, une association locale par magasin.

Lors de cette opération, Supermarché Match, avec l'aide de son partenaire bancaire, HeoH, proposera à ses clients d'arrondir le montant de leurs courses à l'euro supérieur lors de leur paiement par carte bancaire, au profit du projet associatif soutenu par le magasin.

L'appel à projets a pour objectif de soutenir des projets locaux, à but non lucratif, en faveur d'une alimentation responsable. Ces projets doivent alors répondre à l'une des thématiques suivantes :

- Aide alimentaire
- Santé et Nutrition
- Pédagogie vers une alimentation saine
- Environnement

L'association aura, au préalable, rencontré le Supermarché Match le plus proche afin de lui exposer son projet. Si celui-ci est accepté, le magasin deviendra le partenaire de l'opération et collectera les dons sur TPE au profit de ce projet.

Par la suite, en fonction du nombre de candidatures reçues et acceptées, le projet sélectionné pourra se voir proposer de s'associer avec d'autres Supermarchés Match à proximité.

Conditions de l'appel à projets :

Le projet doit être porté par une association ou un organisme à but non lucratif (association de loi 1901, association de loi 1908, etc.) habilités à recevoir des dons et désignés dans le texte ci-dessous par « L'association ».

Le projet doit être en faveur d'une alimentation responsable, c'est-à-dire qui répond à l'une des thématiques suivantes :

- **Aide alimentaire** : Organisation de repas solidaires et distribution de denrées alimentaires.
- **Santé et Nutrition** : Aide à la recherche médicale pour une meilleure nutrition.
- **Pédagogie vers une alimentation saine** : Sensibilisation de tous les publics à une alimentation saine.
- **Environnement** : Lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des déchets.

Les projets en dehors de ces thématiques ne pourront pas être retenus.



L'association acceptera de travailler avec le partenaire bancaire de Supermarché Match pour la collecte et la redistribution des dons, l'entreprise HeoH agréée par l'ACPR (organisme de surveillance et de contrôle de la Banque de France). Retrouvez plus d'informations sur l'entreprise HeoH à partir de l'adresse suivante : <https://heoh.net/>

Afin de garantir la bonne utilisation des dons de nos clients, une convention devra être signée entre HeoH et l'association, ainsi qu'entre Supermarché Match et l'association.

L'association s'engage à fournir les documents réglementaires avant la fin du délai d'inscription, soit la date du 31 Mai 2024, et accepte l'utilisation de son image à des fins de communication externe et interne pour promouvoir l'opération de dons sur TPE (terminaux de paiement).

Sélection des projets :

Un comité de déontologie de l'entreprise HeoH se réserve le droit de valider ou d'invalider la candidature sur la base des documents fournis par l'association porteuse du projet.

De même, le jury de sélection de Supermarché Match se réserve le droit du choix des projets qui seront soutenus lors de l'opération parmi les projets candidats.

Déroulé de l'appel à projets :

- A partir du 23 Janvier 2024 : Rencontre entre l'association et les équipes d'un Supermarché Match. Ce supermarché deviendra le principal partenaire de collecte des dons lors de l'opération.
- Jusqu'au 31 mai 2024 : Inscription de l'association sur la plateforme d'appel à projets de Supermarché Match.
- Entre Mai et Juillet 2024 : Validation des projets par le jury de Supermarché Match et par le comité de déontologie de l'entreprise HeoH.
- Juillet 2024 : Répartition des projets entre les différents Supermarchés Match si le nombre de projets acceptés est inférieur au nombre de magasins présents dans le secteur géographique de l'association.
- Juillet – août 2024 : Signature des conventions de partenariat entre l'association et HeoH, ainsi qu'entre l'association et Supermarché Match.
- Fin Juillet – Mi-Août 2024 : Réalisation des éléments de communication et autres travaux préparatoires par Supermarché Match.
- Fin Août 2024 : Validation des éléments de communication avec l'association avant leur diffusion.
- Septembre 2024 : Rencontre entre l'association avec le(s) magasin(s) partenaire(s).
- 22 octobre 2024 : Lancement de l'opération de dons sur TPE. L'opération de dons sur TPE se déroulera du 22 octobre 2024 au 17 novembre 2024.
- 4 à 6 semaines après la collecte des dons : Versement des dons par HeoH par virement bancaire (cf convention de partenariat entre HeoH et l'association).
- décembre – Janvier 2024 : Organisation d'un événement de remise de chèque à la suite de l'opération.
- Fin de l'opération « Tous Solidaires pour une alimentation responsable ».



Documents demandés :

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents nécessaires à l'inscription de votre projet. Ces documents conditionnent le passage du comité de déontologie. Au besoin, des documents complémentaires pourront être demandés.

- Les statuts de l'association ou de l'organisme ;
- Les deux derniers rapports financiers et moraux ;
- Les rapports de commissaires aux comptes, s'il y en a eu ;
- La pièce d'identité du président et du secrétaire général de l'association ;
- L'attestation de rescrit d'intérêt général délivré par la préfecture ou la demande ;
- La composition du conseil d'administration à date.

Dans le but de promouvoir l'opération « Tous Solidaires pour une alimentation responsable », nous réaliserons des supports de communication qui seront diffusés en magasin et sur nos réseaux sociaux. Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir.

- Une courte présentation de l'association ;
- La description du projet que vous souhaitez réaliser grâce aux dons récoltés ;
- Entre 2 et 4 photos qui pourront être utilisées pour la création des supports de communication
- L'attestation de droit à l'image complétée pour l'utilisation des photos et logos fournis en amont. Une attestation vierge est disponible en téléchargement sur la plateforme d'appel à projets.

Contact :

Pour toute question, l'équipe « Tous Solidaires pour une alimentation responsable » est disponible à l'adresse : appelaprojets@supermarchesmatch.fr

Note :

La plateforme d'inscription à l'appel à projets est fournie par l'entreprise eMundus et nécessite la création d'un compte utilisateur. Retrouvez plus d'informations concernant l'entreprise eMundus à partir de l'adresse suivante : <https://www.emundus.fr/>